



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX  
VILLE DE BOHAIN EN VERMANDOIS

**DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE AVANT TRAVAUX**  
**DE REQUALIFICATION DE LA PLACE**  
**DU GENERAL DE GAULLE A**  
**BOHAIN EN VERMANDOIS**

# Cahier des **C**lauses Techniques **P**articulières

Pouvoir Adjudicateur



VILLE DE BOHAIN EN VERMANDOIS  
1 Place du Général De Gaulle  
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

☎ : 03.23.07.55.55

📠 : 03.23.07.55.56

@ : [contact@bohainenvermandois.fr](mailto:contact@bohainenvermandois.fr)



## **PREAMBULE : Dispositions générales**

L'objet du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) est d'apporter au Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) travaux en vigueur, les précisions et dérogations nécessaires au bon déroulement du marché.

L'attention du Titulaire du présent marché est appelée sur le fait que toutes les stipulations dudit C.C.T.G. travaux en vigueur sont applicables en ce qu'elles ne sont pas modifiées ou annulées par le présent C.C.T.P.

L'objet du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour but de définir les prestations et travaux nécessaires à cette consultation.

### **Procédure de passation**

Cette consultation est lancée dans le cadre d'une procédure adaptée et est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux Marchés Publics.

## **ARTICLE 1 : Objet de la consultation**

### **1.1 Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet :

- La réalisation de deux tranchées destinées à la réalisation d'un diagnostic archéologique avant travaux de requalification de la Place du Général de Gaulle à Bohain en Vermandois.

Ces travaux font l'objet d'un lot unique.

### **1.2 Durée du marché**

Les travaux seront à réaliser à partir du 19 Mars 2018 selon les disponibilités des Archéologues.

La durée prévisionnelle des fouilles : 1 mois.

### **1.3 - Lieu d'exécution :**

Place du Général de Gaulle à Bohain en Vermandois.

## **ARTICLE 2 : Description des prestations**

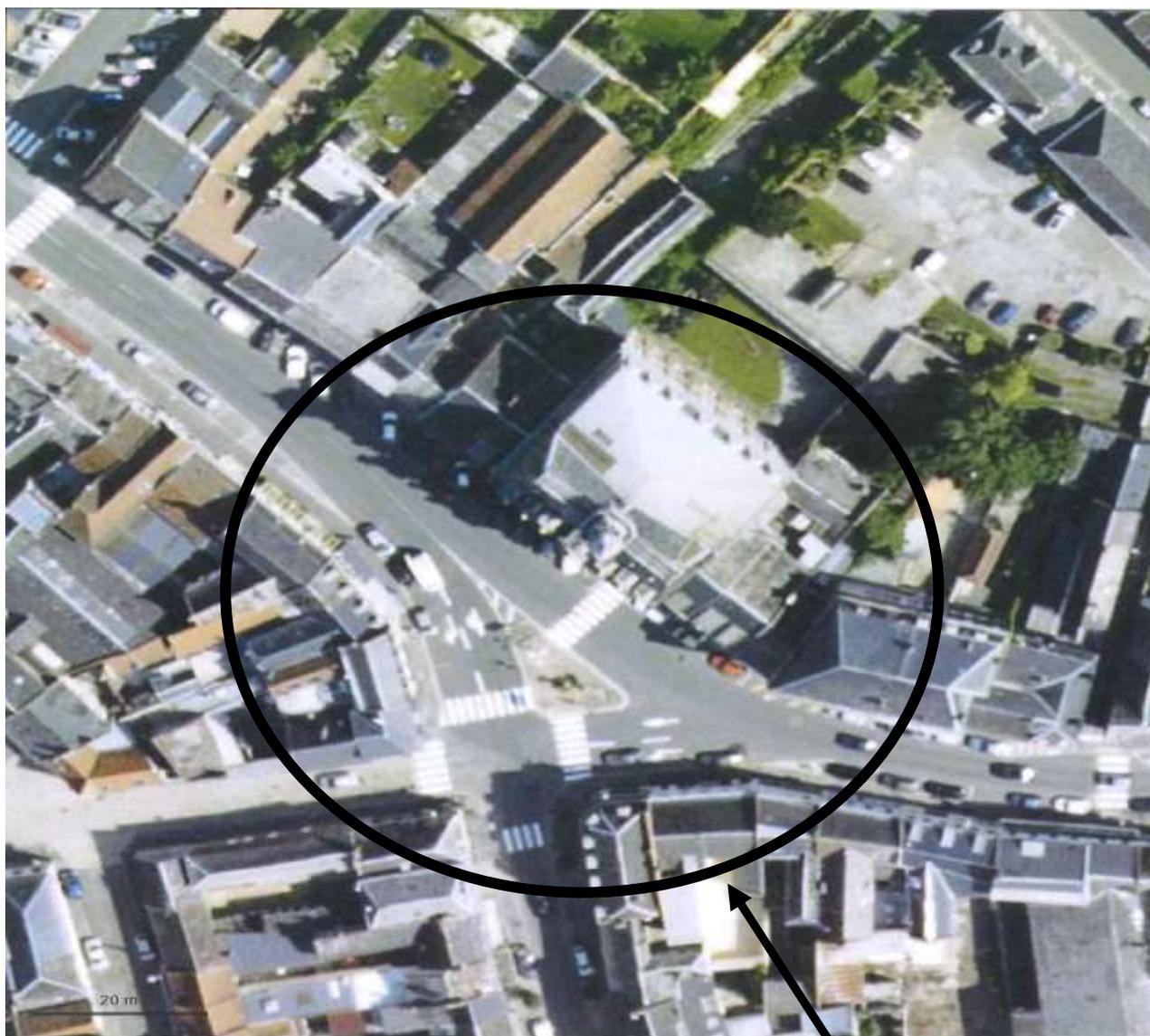
## 2.1 : Prestations à réaliser :

Les travaux consistent à l'exécution de deux tranchées d'une largeur de 2 mètres y compris sécurisation et balisage, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il s'agit de deux chantiers séparés

	Descriptif	Unité	Quantité
1	- Travaux de préparation et signalisation de sécurité	Forfait	1
2	- Implantation	Forfait	1
3	- Sciage de la chaussée chantier n°1 : épaisseur 6 cm	ML	90
3bis	- Sciage de la chaussée chantier n°2 : épaisseur 6 cm	ML	64
4 option	- Rabotage de la chaussée chantier n°1 : épaisseur 6 cm y compris évacuation des gravats aux services techniques	M2	86
4bis option	- Rabotage de la chaussée chantier n°2 : épaisseur 6 cm y compris évacuation des gravats aux services techniques	M2	60
5	- Mise en place de barrières ERAS y compris de système de verrouillage anti-éffraction durée 1 mois chantier n°1 puis chantier n°2	ML	100
6	- Dès les sondages terminés et après autorisation de l'INRAP, remblai des tranchées : épaisseur 0.30 m grave laitier chantier n°1	M3	26
6 bis	- Dès les sondages terminés et après autorisation de l'INRAP, remblai des tranchées : épaisseur 0.30 m grave laitier chantier n°2	M3	18
7	Fourniture et pose d'un enrobé 0/10 épaisseur 6 cm : chantiers n°1 e n°2	M2	146
8	Mise en place d'un feu tricolore (Alternat) : chantier n°1 puis chantier n°2 pendant 1 mois	Forfait	1
9 option	- Coût journalier et hebdomadaire d'un feu Alternat en cas de dépassement de durée	Journée Hebdomadaire	/
10 option	- Coût journalier et hebdomadaire des barrières ERAS en cas de dépassement de durée	Journée Hebdomadaire	/

Les travaux devront être conformes à la réglementation en vigueur et réalisés dans les règles de l'art.

## 2.2 : Plans :



**Place du Général De Gaulle**

Voir schéma de principe de positionnement des tranchées de diagnostic archéologique joint en annexe n°1.

Voir annexe technique règlement de voirie (coupe type de tranchée sous chaussée sur route de RP1- RP2 joint en annexe n°2.

### **ARTICLE 3 : Visite des lieux**

Afin de réaliser une étude complète, les candidats devront prendre connaissance des lieux.

## ARTICLE 4 : Dérogations aux documents généraux

En dehors de l'application des articles du présent CCTP, Il n'est pas dérogé aux articles du CCTG Travaux.

Fait à Bohain en Vermandois,  
Le 6 Février 2018.

Le Maire,  
Yann ROJO,



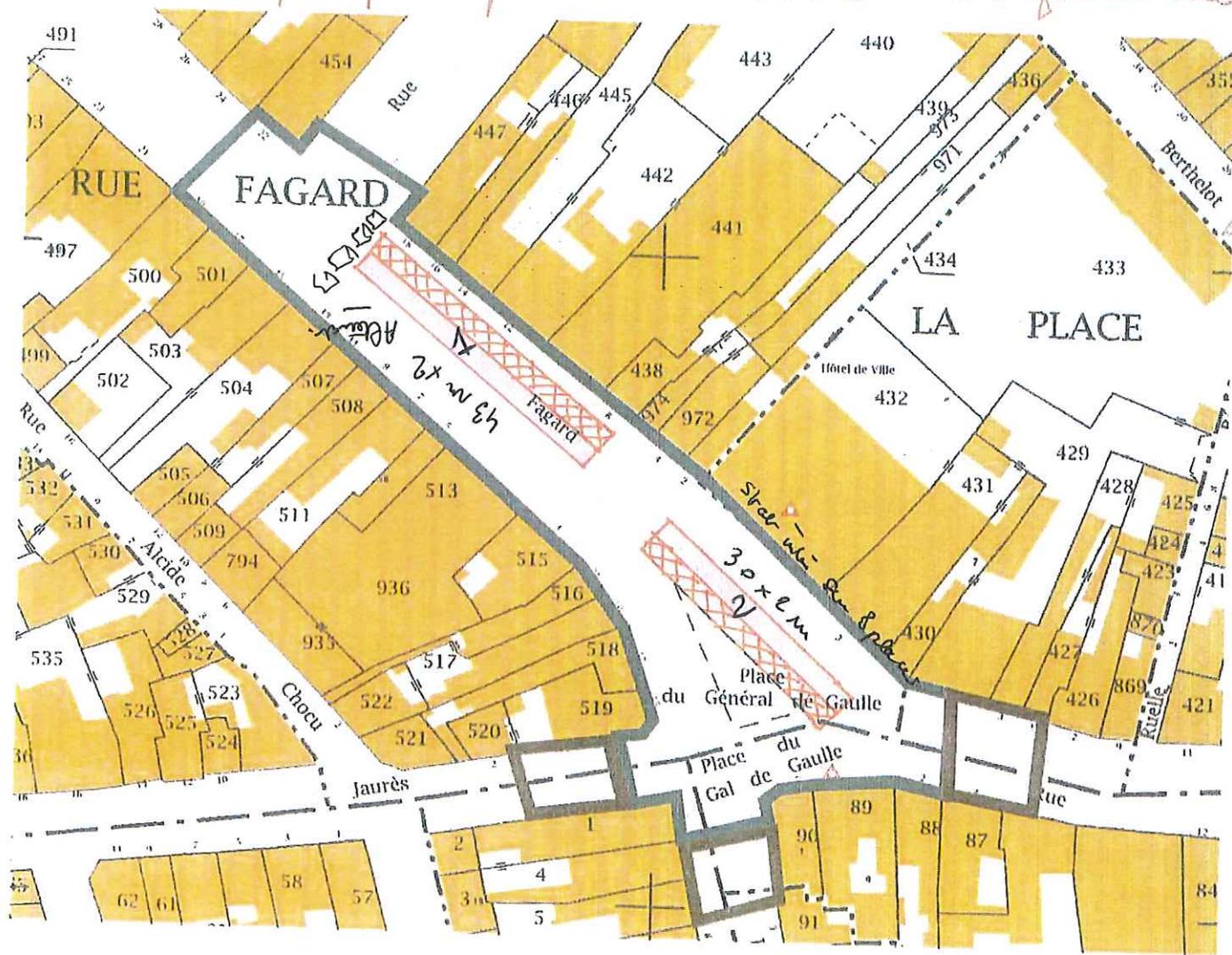
Lu et accepté  
Le Candidat,  
(date et signature)



ANNEXE n°1

Emprise de l'aménagement de la place du général de Gaulle sur le plan cadastral

*Schéma de principe de partitionnement des tranchées de diagnostic archéologiques et des cordons de déblais*

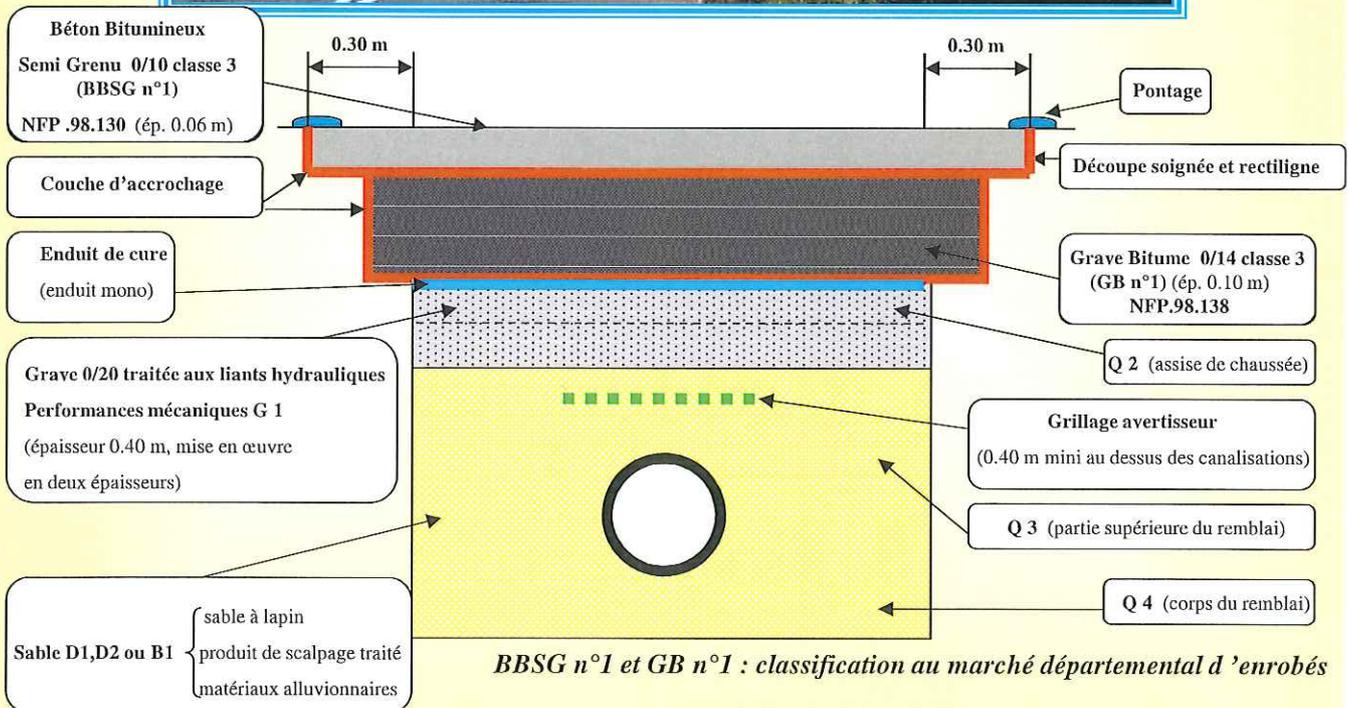


*cordons de déblais  
(document non contractuel)*

*Tranchée  
Cordon de déblais*

# COUPE TYPE DE TRANCHEE SOUS CHAUSSEE SUR ROUTE DE RP 1 - RP2

Route Départementale N° : 8 (RP2)



\* Des variantes pourront être admises et devront préalablement être soumises à l'agrément de la Direction de la Voirie Départementale, par exemple pour les bétons de comblement des tranchées.